



***Politiques et règlements***  
***GARDERIE LES PETITS ANGES DE WESLEY INC.***

Garderie Les Petits Anges de Wesley  
5970, avenue Notre-Dame-de-Grâce, Montréal (Québec) H4A 1N1  
Tél. : (514) 489-4588 \* Téléc. : (514) 489-5755 \* [www.petitsanges.ca](http://www.petitsanges.ca)

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉSENTATION DE LA GARDERIE .....</b>	<b>3</b>
<b>LA GARDERIE .....</b>	<b>4</b>
<b>NOTRE MISSION .....</b>	Erreur ! Signet non défini.
<b>NOTRE PHILOSOPHIE .....</b>	<b>5</b>
<b>ENVIRONNEMENT PHYSIQUE .....</b>	<b>5</b>
<b>PERSONNEL ÉDUCATEUR .....</b>	<b>5</b>
<b>PROGRAMMES.....</b>	<b>5</b>
<b>RAPPORTS DES ÉDUCATRICES .....</b>	<b>6</b>
<b>L'IMPLICATION DES PARENTS .....</b>	<b>6</b>
<b>TRAITEMENT DES PLAINTES .....</b>	<b>6</b>
<b>RÈGLEMENTS INTERNES .....</b>	<b>8</b>
HEURES D'OUVERTURE .....	8
CALENDRIER .....	9
POLITIQUE D'ADMISSION ET LISTE D'ATTENTE .....	9
POLITIQUE D'EXPULSION .....	9
<b>POLITIQUE DE SÉCURITÉ .....</b>	<b>10</b>
<b>RÈGLEMENTS DE LA GARDERIE .....</b>	<b>11</b>
<b>NOURRITURE ET TENUE VESTIMENTAIRE.....</b>	<b>12</b>
<b>POLITIQUE DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE.....</b>	<b>12</b>
<b>COMITÉ DE PARENTS .....</b>	<b>14</b>
<b>ACTIVITÉS SPÉCIALES .....</b>	<b>14</b>
<b>INSCRIPTION ET CONDITIONS.....</b>	<b>15</b>
MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE GARDE .....	15
PAIEMENT .....	15

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

## RÈGLES IMPORTANTE DE LA Garderie

- ◆ Les enfants ont besoin d'au moins un mois pour s'adapter à une nouvelle garderie.
- ◆ En général, les longs adieux ne sont pas recommandés pour le bien-être de vos enfants. Bien que nous soulignons l'importance de bien dire au revoir à votre enfant, le fait de le répéter et de revenir près de lui plusieurs fois ne fait qu'augmenter son insécurité. Si vous avez des appréhensions face aux séparations, vous pouvez en faire part à l'éducatrice. Elle vous suggérera diverses options pouvant rendre la transition plus facile.
- ◆ Évitez de parler de votre enfant ou d'un autre enfant devant l'ensemble du groupe. Les éducatrices se feront un plaisir de discuter avec vous à l'endroit et au moment appropriés, ou encore par téléphone ou courriel. Les enfants sont tout à fait conscients de ce qui se dit.
- ◆ Vous devez confirmer la présence de votre enfant. Les fiches d'assiduité se trouvent près de la porte d'entrée et elles doivent être signées à la fin de chaque mois. Ceci est une obligation pour être accessible au programme de 7 \$ par jour.
- ◆ Veuillez appeler la garderie si votre enfant est absent au (514) 489-4588. La garderie dispose d'une boîte vocale. Si personne ne répond, laissez-nous un message.
- ◆ Lorsque vous venez chercher votre enfant, vous en devenez responsable. Afin de conserver une certaine cohérence, il est important que les enfants comprennent qui est la personne responsable. Veuillez à ce que votre enfant ne coure pas dans les couloirs. Certaines aires de jeu sont fermées OU les éducatrices sont encore occupées à leurs activités.
- ◆ La cour extérieure est un endroit où il se passe beaucoup de choses, ce qui rend parfois la tâche des éducatrices difficile. Lorsque vous venez chercher votre enfant, il est important que vous le fassiez de façon **rapide et efficace**. Donnez à votre enfant 5 minutes pour terminer ce qu'il a entrepris, saluez l'éducatrice (ce qui est important afin qu'elle sache quel enfant s'en va) et partez avec votre enfant. L'été, il est bien agréable de discuter dans la cour, mais les adultes qui restent là et parlent en grand nombre nuisent à la surveillance des enfants (chacun pense que l'autre surveille les enfants). **ASSUREZ-VOUS DE TOUJOURS BIEN REFERMER LA CLÔTURE.**
- ◆ Nous vous encourageons fortement à laver les mains de votre enfant au lavabo lorsqu'il entre dans la garderie. Plusieurs microbes sont introduits dans la garderie par l'entremise des mains sales, et nous encourageons donc toute personne qui entre à la garderie à bien se laver les mains ou à d'utiliser le liquide antibactérien qui se trouve à l'entrée de la garderie.
- ◆ Afin d'éviter au maximum les pertes d'objets, veuillez identifier tous les effets personnels de votre enfant, surtout les mitaines, les pantalons de neige, les bottes, etc. Tous ces vêtements se ressemblent terriblement.
- ◆ Il y a un babillard près de la porte de salle. Vous y trouverez des informations relatives aux activités de votre enfant et des messages de la garderie. Consultez-le régulièrement.
- ◆ En cas de mauvais temps ou de force majeure, veuillez consulter la boîte vocale de la garderie afin de vous assurer que nous sommes ouverts. Le cas échéant, un message vous expliquera la situation et les mesures à prendre.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
 Initiales garderie : \_\_\_\_\_

## LA GARDERIE

Notre garderie est privée et incorporée selon la Partie III de la Loi sur les compagnies. C'est un organisme à but non lucratif administré par un conseil d'administration composé de membres de Garderie Les petits anges de Wesley Inc. La garderie est entièrement assurée. Nous sommes une garderie sans but lucratif.

La corporation détient :

- Un permis privé pour 69 enfants délivré par le Ministère de la famille et des aînés.
- Un programme offrant des places à contribution réduite.
- Un permis d'occupation de la Ville de Montréal.
- Un certificat de conformité relatif à la sécurité dans les édifices publics délivré par le Ministère du travail.

La garderie respecte et se conforme à la *Loi et règlements sur les services de garde éducatifs à l'enfance* régissant les garderies privées au Québec. La garderie Les petits anges de Wesley répond aux normes stipulées dans les règlements régissant les garderies privées. Nous faisons partie du programme de places à contribution réduite du Gouvernement du Québec.

La garderie accueille les enfants âgés de 18 mois à 4 ans. Notre programme éducatif à temps plein est donné en français et en anglais. Nos enfants les plus jeunes sont exposés à un enseignement bilingue, tandis que les plus grands profitent d'un programme d'immersion française mis au point par les chefs d'équipe de la garderie.

### NOTRE MISSION

La garderie prône les principes fondamentaux du développement de l'enfant. Les actions et les décisions de l'administration ainsi que les interventions et les enseignements que véhiculent les éducatrices et les spécialistes adhèrent de façon cohérente aux valeurs éducatives favorisant le développement harmonieux des enfants provenant de tous les milieux. En somme, notre organisme reconnaît le caractère unique de chaque enfant, qu'il s'agisse de sa personnalité, de son niveau de compréhension ou de son rythme d'apprentissage. Nous nous engageons à offrir quotidiennement des activités stimulantes afin que chaque enfant puisse développer l'ensemble de ses capacités (développement physique, intellectuel, langagier, émotionnel, social et créatif). Notre mission éducative consiste à créer des situations dans lesquelles les enfants pourront s'épanouir en jouant un rôle actif dans leur apprentissage, c'est-à-dire en devenant leur propre agent de développement. Nous encourageons les enfants à interagir avec leur environnement physique et social par le jeu et la créativité. Puisque le jeu demeure un aspect privilégié dans le développement de l'enfant, nous les invitons à manipuler, explorer, expérimenter, observer et s'exprimer en jouant. Notre but est d'aider l'enfant à se bâtir une connaissance de soi, des autres et de son environnement. De plus, notre garderie invite les parents à s'impliquer et à devenir partenaires du développement de leur enfant et, par le fait même, du développement des autres enfants du groupe. Les parents désirant investir du temps et de l'énergie dans un projet visant à enrichir les connaissances de tout un chacun ou simplement désirant nous aider dans notre travail sont les bienvenus.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

## NOTRE PHILOSOPHIE

Nous croyons que les enfants représentent l'avenir. En tant qu'équipe d'éducateurs, nous nous consacrons à aimer et éduquer les enfants en travaillant en partenariat avec les parents et la famille. Nous nous considérons comme une forme de prolongement de la famille de l'enfant. Nous visons à améliorer la vie de chaque enfant dans un esprit d'amour, de tolérance, de bonnes intentions et de coopération.

## ENVIRONNEMENT PHYSIQUE

La garderie est située au cœur du quartier N.D.G. Elle est facilement accessible et offre, grâce à son environnement, une foule d'activités stimulantes et intéressantes. Les locaux de la garderie sont spacieux, éclairés, propres et bien ventilés. Nous avons quatre aires de jeu, un gymnase, une cuisine complètement équipée, un bureau d'administration et une cour extérieure. L'aire de jeu extérieure comprend des équipements sécuritaires et adaptés aux besoins des enfants. Ce riche milieu favorise une multitude d'activités éducatives qui sont mises à profit dans le quotidien de l'enfant. La garderie Les petits anges de Wesley fait partie du Centre Communautaire de Wesley qui a été reconnu comme un bâtiment du patrimoine historique, riche par sa beauté et par son histoire.

## PERSONNEL ÉDUCATEUR

La garderie est composée d'une équipe d'éducatrices dynamiques et qualifiées. Nos éducatrices qualifiées supervisent et guident les éducatrices-adjointes en les aidant à appliquer le programme bilingue et d'immersion française. Elles interviennent aussi dans les résolutions de conflits. Chaque employé de la garderie répond à un processus d'entrevue approfondi. Avant qu'un nouvel employé puisse se joindre à notre équipe, la garderie vérifie les références et fait une vérification policière des antécédents. De plus, afin que l'équipe puisse rester à jour des dernières techniques et méthodologies, nous invitons des stagiaires provenant des cégeps et des universités à parfaire leur formation auprès des éducatrices.

## PROGRAMMES

Notre personnel hautement qualifié prépare et planifie des programmes, selon l'âge de l'enfant, qui reflètent les intérêts des enfants en leur soin. Les programmes et les activités sont inspirés du programme gouvernemental *Jouer c'est magique*, qui repose sur une approche éducative ouverte. Nos éducatrices sont conscientes que les enfants se trouvent dans une phase intense d'apprentissage et que c'est par le jeu que ceux-ci apprennent le mieux. Les enfants sont invités à participer activement à une grande variété d'expériences spécifiques, utilisant des pratiques, des stratégies et des questionnements éducatifs. L'environnement est spécialement conçu pour promouvoir le développement des enfants. Les locaux sont bien équipés et entretenus avec des jouets, ordinateurs et livres adaptés à l'âge des enfants. Chaque journée commence en tenant compte des intérêts de chaque enfant afin qu'il puisse l'apprécier pleinement. Les éducatrices aident les enfants à atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés. La journée se termine par le partage des expériences vécues par chacun et chacune. Les réalisations artistiques sont fièrement affichées dans la garderie. Les parents peuvent consulter le babillard qui est régulièrement mis à jour. Le site Internet de la garderie est un autre moyen de communication utile. Des sorties spéciales ou des rencontres parents/éducatrices sont organisées plusieurs fois par année; les parents en sont informés à l'avance. Notre programme est offert en français et en anglais.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

L'année est divisée en deux programmes. Le programme commence en septembre et se termine en juin. Le programme d'été couvre les mois de juillet et août. Plusieurs activités amusantes et récréatives seront planifiées lors de cette période.

### RAPPORTS DES ÉDUCATRICES

Les parents recevront un rapport quotidien sur les événements et les nouvelles de l'aire de jeu de l'enfant. Ces rapports seront envoyés par courriel. Les parents sont invités à communiquer avec l'éducatrice de son enfant le matin et en fin de journée tous les jours. Veuillez noter que l'éducatrice a une disponibilité limitée pendant la journée. Il est donc préférable d'utiliser le courriel comme mode de communication, ou encore de demander un rendez-vous avec l'éducatrice de l'enfant ou la directrice de la garderie.

Une fiche de suivi sera remis aux parents deux fois par année, soit en novembre et en mai. Les parents sont invités à assister à des rencontres parents/ éducatrices. Dans certains cas, une éducatrice pourra communiquer avec un parent si elle juge qu'il y ait des soucis par rapport à l'apprentissage ou au comportement de l'enfant. Ne vous inquiétez pas ! Pendant les années préscolaires, les enfants développent à des rythmes différents. Cependant, quand un enfant semble moins avancé dans un ou plusieurs domaines, la garderie en informera les parents. Les parents, les éducatrices et la directrice se réuniront dans un premier temps pour discuter du progrès de l'enfant. Les éducatrices et la directrice écouteront les observations et les commentaires des parents. Dans un deuxième temps, le groupe dressera un plan qui inclura l'observation continue de l'enfant, et dans le cas échéant, des activités de stimulation pour le développement de l'enfant. Une seconde rencontre assurera le suivi : les éducatrices réévalueront les enjeux de l'enfant et détermineront si l'enfant a fait du progrès ou si une évaluation professionnelle sera nécessaire.

### L'IMPLICATION DES PARENTS

Nous encourageons la participation active des parents. La présence physique et la participation concrète des parents sont nécessaires et vitales pour le bon fonctionnement de notre garderie. Être un parent à la garderie Les petits anges, c'est vouloir participer par des gestes concrets au bien-être des enfants à la garderie. **La garderie apprécie la participation parentale** pour chaque enfant, que ce soit en accompagnant le groupe pendant une sortie, en participant dans un atelier en aire de jeu, en aidant avec les levées de fonds, etc.

### TRAITEMENT DES PLAINTES

Le titulaire ou toute personne agissant pour le titulaire du permis doit recueillir et traiter toute plainte provenant d'un membre du personnel ou d'un parent.

#### **Toute personne peut porter plainte à la garderie :**

- 1.1 Pour dénoncer un fait ou une situation prévalant dans le service de garde qui lui laisse croire qu'il y a un manquement à une obligation imposée par la Loi ou le règlement ou si elle constate un fait ou une situation qui menace la santé, la sécurité ou le bien-être de l'enfant qui y est reçu.
- 1.2 Lorsqu'elle a raison de croire qu'un membre du personnel de la garderie ou toute autre personne agissant pour le titulaire du permis manque à une obligation ou à un devoir imposé par la Loi ou le règlement ou qu'elle n'agit pas équitablement.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

Personne désignée pour recevoir les plaintes :

La garderie assure la disponibilité d'un service de traitement des plaintes durant ses heures d'ouverture. Pour ce faire, la directrice générale et la directrice adjointe (à titre de remplaçante) sont désignées pour recevoir et traiter les plaintes.

Traitement des plaintes :

La directrice générale traite toute plainte avec diligence et en assure le suivi. La directrice générale permet au plaignant d'exposer la nature de sa plainte, fournit les renseignements requis si nécessaire, dirige le plaignant vers le bon interlocuteur, personne ou organismes, s'il y a lieu, et s'assure du bien fondé ou non de la plainte auprès des personnes concernées.

Réception des plaintes :

Un plaignant peut formuler sa plainte verbalement ou par écrit. Le plaignant n'est pas tenu de s'identifier. Par contre, la directrice générale, la directrice adjointe ou la directrice pédagogique l'invite à s'identifier, tout en l'assurant que ce renseignement restera confidentiel car il pourra s'avérer utile de communiquer avec lui certains renseignements en cours de traitement. Pour toute plainte reçue, la directrice générale ouvre un dossier en utilisant le formulaire « accueil et suivi de plainte » pour recueillir des renseignements pertinents.

Lorsque la plainte est écrite, la directrice générale envoie au plaignant un accusé de réception, si ce dernier a fourni son nom et son adresse.

Si la directrice est absente pour moins de 24 heures, la directrice adjointe ou la directrice pédagogique offre au plaignant de communiquer avec la directrice générale à un autre moment de la journée ou de prendre en note ses coordonnées pour que la directrice générale puisse communiquer avec lui à un autre moment de la journée.

Cependant, s'il s'agit d'une urgence, la personne qui reçoit la plainte l'achemine le plus rapidement possible à la personne la plus apte à la traiter.

Examen et traitement des plaintes :

Lorsqu'elle reçoit une plainte, la directrice générale doit d'abord en déterminer la nature afin d'identifier la procédure à suivre pour son traitement. Dans tous les cas, un rapport écrit par la directrice générale sera mis au dossier de la personne concernée.

Si la plainte ne relève pas de la compétence de la garderie, le plaignant est référé à l'organisme qui a juridiction sur la question.

Si la plainte concerne un abus, un mauvais traitement, une agression ou un autre événement de même nature subie par un enfant, la directrice générale doit immédiatement le signaler au **Centre de protection de l'enfance et de la jeunesse**. La directrice générale collabore avec les représentants des organismes concernés.

Suivi de contrôle:

La garderie doit s'assurer que la situation qui a entraîné la plainte, lorsqu'elle est fondée, soit corrigée.

Si la situation n'est pas corrigée ou si elle se reproduit, la directrice générale émet un rapport écrit de ses constatations.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

Conservation des dossiers:

Tous les dossiers de plaintes constitués par la garderie ainsi que les documents démontrant le suivi apporté à ceux-ci sont confidentiels et conservés sous clef. Seules la directrice générale, la directrice adjointe ou la directrice pédagogique ont accès à ces documents lorsque nécessaire pour l'application des mandats qui leur sont confiés par la Loi.

**Toute personne peut porter plainte au MFA :**

Lorsqu'elle a des raisons de croire que la garderie manque à ses obligations ou à un devoir imposé par la loi.

**RÈGLEMENTS INTERNES****HEURES D'OUVERTURE**

La garderie est ouverte de 7h00 à 18h00 du lundi au vendredi et offre du personnel qualifié durant cette période. Chaque enfant a droit à 10 heures de garde consécutive subventionnée par jour. De plus, les parents ont la possibilité de payer un montant de 5\$ pour bénéficier d'une heure additionnelle de garde par jour, en plus des 10 heures de garde subventionnée. Si vous avez besoin de ce service additionnel, veuillez communiquer avec la direction de la garderie pour plus de détails.

Les parents sont priés de respecter les heures d'ouverture de la garderie. Des frais de retard seront réclamés aux parents qui viennent chercher leur enfant après 18h. Les frais de retard sont de 1 \$ la minute pour les deux premiers retards et de 2 \$ la minute à partir du troisième retard.

La garderie demande aux parents de faire preuve de diligence en venant chercher leur enfant. Ils sont priés de quitter les lieux rapidement avec leur enfant afin de maximiser le contrôle et la sécurité des groupes. Pour des raisons de sécurité, les enfants doivent être confiés à une éducatrice à leur arrivée et ne doivent pas repartir sans que l'éducatrice n'en ait été informée. Ainsi, en œuvrant tous dans le même but, nous assurons une surveillance constante des enfants. Enfin, les parents doivent prévenir l'éducatrice au moyen d'une lettre ou de vive voix lorsqu'une autre personne autorisée vient chercher l'enfant.

La garderie tâchera d'informer les parents la veille de fermetures dues à la température. Cependant, puisque ceci n'est pas toujours possible, nous demandons aux parents de consulter la boîte vocale de la garderie ou encore leur courrier électronique le matin si une température extrême est prévue. Si le message d'accueil est le même, la garderie demeurera ouverte comme d'habitude. Si un message alternatif est enregistré, veuillez écouter les directives attentivement.

Si les conditions météorologiques se détériorent au courant de la journée, la garderie fermera ses portes afin d'éviter des problèmes à la fin de la journée. La philosophie de la garderie est qu'il est mieux de fournir des services limités lorsque possible que de ne pas en fournir du tout.

- Lorsque les prévisions véhiculées dans les médias sont très mauvaises, les parents doivent planifier une autre option pour la garde de leur enfant.
- Nous demandons aux parents d'être à l'affût des prévisions (Environnement Canada et Météomédia) pour les mises à jour des prévisions météo et routières.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_



- Nous n'annonçons pas à la radio si la garderie doit rester fermée.
- Nous demandons aux parents de faire preuve de collaboration et de comportement respectueux, et de nous fournir en tout temps un numéro de téléphone pour les rejoindre en cas d'urgence.

Si une évacuation d'urgence est requise ou que la garderie doit fermée plus tôt que prévue, veuillez contacter Liane Tusa pour obtenir plus de renseignements. Dans les cas d'urgence, les enfants seront évacués au Lower Canada College situé au 4090 avenue Royal, Montreal, Quebec, H4A 2M5. Liane Tusa sera sur les lieux dans les cas d'urgence.

## CALENDRIER

La garderie est ouverte 261 jours par année. La garderie sera fermée les jours fériés et lors de certaines journées pédagogiques. Les parents recevront la liste des jours de fermeture au moment de l'inscription. La garderie se réserve le droit de fermer dans des cas d'urgence.

## POLITIQUE D'ADMISSION ET LISTE D'ATTENTE

Notre garderie accueille les enfants âgés de 18 mois à 4 ans provenant de divers milieux sociaux et groupes ethniques. Nous servons la communauté de N.D.G. en ouvrant nos portes en priorité aux résidents, aux étudiants et aux travailleurs de notre quartier. La garderie a un permis de 69 places dont 9 sont réservés pour les nouvelles familles immigrantes. Avec la collaboration de HIPPPY Montréal, qui est un organisme à but non lucratif situé à NDG, notre garderie va assister les nouvelles familles dans leur intégration à notre communauté en offrant notre service de garderie. La liste d'attente pour les places à temps plein fonctionne sur la base du premier arrivé/premier servi, avec priorité aux frères et sœurs des enfants qui fréquentent déjà la garderie et aux enfants des employés de la garderie. L'administration passera en revue les demandes d'inscription et, le cas échéant, établira des programmes d'intégration pour tous les nouveaux arrivés à la garderie. Toutes les personnes intéressées doivent remplir un formulaire d'inscription.

Toutes les personnes intéressées à ajouter le nom de leur enfant à la liste d'attente doivent compléter le formulaire de demande en ligne ([www.petitsanges.ca](http://www.petitsanges.ca)). Chaque demande est datée et classée. Nous vous prions de ne pas appeler la garderie au sujet de l'emplacement de votre enfant sur notre liste d'attente. Le cas échéant, les parents recevront un appel de la part de l'administration de la garderie si une place se libère.

## POLITIQUE D'EXPULSION

Si un enfant a de graves problèmes de discipline ou d'adaptation, la direction et les parents discuteront de moyens pour aider celui-ci (par exemple faire appel à des professionnels). Si après une période raisonnable, la situation persiste au détriment des autres enfants de la garderie, la direction soumettra le cas au Comité de parents. Si la situation ne s'améliore pas, après consultation avec les parents de l'enfant, on pourra, selon les lignes directrices de la Politique, demander aux parents de retirer leur enfant de la garderie. La procédure suivie est celle décrite ci-bas.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

- a) La direction organisera une rencontre initiale avec le parent afin d'élaborer un plan d'action et un avis écrit sera remis au parent;
- b) Suite à la rencontre initiale avec le parent, l'enfant sera sous observation pour une autre période de deux (2) semaines. Il y aura une deuxième rencontre avec le parent pour examiner le progrès de l'enfant. S'il y a une amélioration, un compte rendu écrit sera remis au parent, par contre, si la situation inacceptable persiste un deuxième avis écrit sera remis au parent,
- c) Si il y a une amélioration (suite à ce deuxième avis), l'enfant demeure à la garderie avec mention à son dossier, ou
- d) Si la situation inacceptable persiste au détriment des autres enfants de la garderie, la direction fera émettre un troisième avis qui sera un avis de retrait spécifiant la date du retrait.

Dans le cas où les enfants ont déjà passé la période de probation, mais pour lesquels un comportement inacceptable se développe et persiste, les procédures ci-haut mentionnées seront appliquées.

#### Comportements inacceptables

Voici quelques exemples de comportements qui, à l'excès sont jugés inacceptables :

- Aggressivité physique : mordre, frapper, se battre, bousculer,
- Aggressivité verbale : langage abusif, racisme,
- Négligence relative à la sécurité : lancer les jouets ou de l'équipement qui pourrait blesser un autre enfant, fugue,
- Vandalisme : dommages à la propriété, au matériel de la garderie,
- Vol.

Suite aux rencontres avec les parents (et les spécialistes, si nécessaire), un plan d'intervention sera développé afin de guider l'éducatrice dans ses actions éducatives. Toutes les parties pourront s'y référer afin de constater les progrès de l'enfant ou le cheminement qui lui reste à faire afin d'atteindre les objectifs fixés.

### **POLITIQUE DE SÉCURITÉ**

La garderie Les petits anges de Wesley est protégée par un système d'alarme électronique. Toutes les portes donnant dans la garderie sont verrouillées de l'intérieur. Veuillez utiliser l'entrée principale située au 5970, avenue Notre-Dame-de-Grâce pour accéder à la garderie. Vous devez obligatoirement entrer le code de le local de votre enfant sur le panneau ou sonner en vous identifiant avant d'entrer. Tout le monde doit respecter cette procédure afin de maintenir un niveau élevé de sécurité. Les codes d'accès sont et doivent demeurer extrêmement confidentiels. Le matin, les arrivées sont limitées entre 7h00 et 9h00. Seuls les visiteurs ayant rendez-vous seront reçus en dehors de ces heures.

Seules les personnes autorisées peuvent conduire et venir chercher les enfants à la garderie. Une autorisation écrite des parents ou du tuteur est requise pour les cas spéciaux. Au besoin, les éducatrices peuvent demander une pièce d'identité. Si votre enfant s'absente un jour bien précis, veuillez nous en aviser par téléphone avant 10h00.

Lorsque les parents viennent conduire et rechercher leur enfant, ils en sont responsables. Nous vous demandons d'entrer dans le bâtiment et de le quitter rapidement afin d'éviter tout

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

engorgement et toute confusion surtout aux heures de grande affluence. Tous les visiteurs doivent prendre rendez-vous.

Si une évacuation d'urgence devait se présenter, tout le personnel ainsi que tous les enfants doivent quitter les lieux selon le plan affiché à côté de toutes les portes des locaux. Si l'église ne peut servir de refuge adéquat, le collège Lower Canada (4090, avenue Royal) est prêt à nous accueillir. Le cas échéant, un employé de la garderie Les petits anges de Wesley contactera alors tous les parents ou les tuteurs. Si le besoin s'en fait ressentir, la garderie peut compter sur les services d'un responsable du bâtiment disponible sur demande pour nous assister dans les situations d'urgence. La garderie procèdera à des exercices d'évacuation plusieurs fois durant l'année –vous en serez avisé. La garderie est également protégée par des détecteurs de fumée et par un système de sécurité muni d'une alarme.

L'entrée de la garderie appartient au Centre communautaire Wesley et nous devons nous conformer à leurs règlements concernant l'accès et la sécurité. Nous demandons aux parents de ramener les poussettes à la maison; si cela est impossible, nous notons qu'il y a un râtelier à bicyclettes dehors qui peut servir aux grandes poussettes. Veuillez bien les verrouiller au râtelier.

### RÈGLEMENTS DE LA GARDERIE

1. Respectez les heures d'arrivée et de départ.
2. Entrez dans la garderie par la porte d'entrée principale.
3. N'entrez ou ne sortez pas par la porte vitrée du gymnase face à l'entrée principale ni aucune des sorties de secours du centre.
4. Fermez toutes les portes derrière vous.
5. Soyez prudent avec les étrangers.
6. Agissez de façon responsable et faites votre part pour la sécurité des enfants de la garderie.
7. Ne divulguez pas le code de la porte, y compris à votre propre enfant.
8. Marchez et ne courez pas dans la garderie.
9. Ne perdez pas de temps à la garderie.
10. Il est interdit de fumer dans l'établissement ou sur les lieux.
11. Il est interdit d'amener des noix ou des arachides dans la garderie.
12. Les poussettes sont interdites à l'intérieur.
13. Les sacs en plastique sont interdits sur les lieux.
14. Les bottes ne doivent pas être portées à l'intérieur.
15. Les animaux sont interdits sur les lieux.
16. Seules les personnes autorisées ou qui ont pris rendez-vous sont permises à l'intérieur.
17. Le comportement impoli ou irrespectueux ne sera pas toléré.
18. Seules les personnes autorisées ont accès à la cuisine et au bureau.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
 Initiales garderie : \_\_\_\_\_

## NOURRITURE ET TENUE VESTIMENTAIRE

### TENUE VESTIMENTAIRE

Puisque les enfants sont amenés à bouger beaucoup durant leurs activités journalières et qu'ils risquent de se salir, nous suggérons fortement aux parents d'habiller leurs enfants de façon confortable et de prévoir des vêtements de rechange. Tous les enfants doivent porter des souliers résistants aux glissements (pas de pantoufles) en tout temps à l'intérieur. Les éducatrices se rendent quotidiennement à l'extérieur (si le temps le permet); il est donc nécessaire de prévoir des vêtements appropriés à la température extérieure. Compte tenu du nombre d'enfants dans la garderie, nous invitons les parents à identifier tous les vêtements et effets appartenant à leur enfant. Nous demandons aux parents d'emmener les draps et couvertures à la maison tous les vendredis pour les laver et de les ramener à la garderie tous les lundis. La garderie recommande aux parents de laisser les jouets et les livres personnels à la maison, ainsi que tout autre article qui risquerait d'être perdu, à moins d'une entente préalable avec l'éducatrice. Chaque parent doit fournir des couches et une crème pour le siège si nécessaire. Pour de plus amples renseignements, référez-vous au manuel du groupe de votre enfant.

### NOURRITURE

Selon les normes gouvernementales pour le programme à contribution réduite, la garderie fournit aux enfants un repas chaud à midi et deux collations par jour. Le traiteur prépare un menu « fait maison » qui respecte le Guide alimentaire canadien. Nous offrons un environnement exempt de noix et un menu alternatif pour les enfants végétariens. La garderie fournit l'eau fraîche en bouteille ainsi que le lait aux enfants dans chaque local. Pour les occasions spéciales (comme les anniversaires), veuillez discuter avec l'éducatrice. La garderie interdit la gomme à mâcher ainsi que les bonbons.

## POLITIQUE DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE

### SANTÉ ET HYGIÈNE

Les médicaments, antibiotiques ou autres traitements à administrer à l'enfant doivent être placés dans la boîte réservée à cet usage qui se trouve dans le réfrigérateur (hors de la portée des enfants). Ces médicaments doivent avoir été prescrits par un médecin et être apportés dans le contenant d'origine, portant l'étiquette de la prescription. De plus, les parents doivent remplir et signer un formulaire donnant à l'éducatrice l'autorisation d'administrer le médicament à l'enfant. Ce formulaire est disponible dans tous les locaux dans une boîte prévue à cet effet. Afin de respecter les critères d'hygiène et de propreté, l'administration se réserve le droit de renvoyer un enfant à la maison lorsqu'elle le juge nécessaire. Pour les mêmes raisons d'hygiène, les éducatrices ne sont pas responsables du nettoyage des vêtements souillés, ces vêtements seront placés dans un sac jetable qui sera déposé dans le sac de l'enfant. L'administration se réserve aussi le droit de décider si un transport à l'hôpital est nécessaire dans une situation d'urgence.

Les éducatrices mettent l'accent sur l'importance de se laver les mains après avoir été aux toilettes, joué dans le sable, fait des arts plastiques, joué à l'extérieur, ainsi qu'avant et après les repas et les collations. Nous demandons aux parents de s'assurer que les mains de leur enfant soient propres lorsqu'il entre à la garderie.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

## SANTÉ (SYMPTOMES CONTAGIEUX)

Chaque matin, tous les enfants seront observés afin de déceler s'ils présentent d'éventuels signes de maladie. Les enfants doivent être en bonne santé lorsqu'ils arrivent à la garderie. Voici les règles de la garderie :

1. AUCUNE TEMPÉRATURE AU-DESSUS DE 38 DEGRÉS C (100,4 DEGRÉS F) – ou au-dessus de 37,5 degrés C (99,4 DEGRÉS F) si prise sous le bras – PENDANT 24 HEURES et sans médicament.
2. AUCUN VOMISSEMENT DEPUIS 24 HEURES.
3. AUCUNE DIARRHÉE DEPUIS 24 HEURES (au moins 2 selles très molles).
4. AUCUNE MALADIE CONTAGIEUSE (entre autres, pharyngite streptococcique, varicelle, conjonctivite aiguë contagieuse, poux, impétigo etc.)

Si un enfant présente un de ces symptômes à la garderie, les parents en seront avisés immédiatement et l'enfant se verra obligé de quitter la garderie dans l'heure qui suit. Il ne pourra y revenir tant qu'il ne satisfera pas aux critères mentionnés plus haut. Pour veiller à la bonne santé de tous les enfants de la garderie, le personnel contrôlera la température de tout enfant qui réintègrera la garderie après avoir été renvoyé à la maison avec de la fièvre. Tout enfant suspecté d'avoir une maladie contagieuse a besoin d'un avis écrit du médecin pour pouvoir réintégrer la garderie. Si un enfant est porteur d'une maladie contagieuse et que les autres enfants y ont été exposés, tous les parents seront informés. De plus, si l'éducatrice de la garderie s'inquiète de la santé d'un enfant pour des raisons autres que celles mentionnées ci-dessus, les parents seront avisés et devront trouver de l'aide médicale pour leur enfant immédiatement.

Si un local voit plus de 30 pour cent des enfants touchés par une infection, la garderie se réserve le droit de fermer ce local de façon temporaire afin de contrôler l'infection et de désinfecter les lieux. Dans les cas extrêmes, la garderie pourra se voir obliger de fermer la garderie entièrement. Évidemment, la garderie tiendra les parents au courant des enjeux touchant la garderie et de toute fermeture des locaux.

## MÉDICAMENTS

Chaque parent devra fournir une bouteille d'acétaminophène et devra remplir le formulaire nécessaire à l'administration du médicament.

Pour pouvoir administrer un médicament à un enfant, le parent doit compléter un formulaire d'autorisation d'administrer un médicament, comprenant le nom de l'enfant, le dosage, les effets secondaires possibles, le nom du médicament, l'heure précise à laquelle il faut donner le médicament, la signature du parent et la date du jour. Tous les médicaments doivent porter une étiquette avec :

- le nom de l'enfant,
- l'heure à laquelle il faut administrer le médicament,
- le dosage précis,
- le nom du médecin et son numéro de téléphone,
- le nom de la pharmacie et son numéro de téléphone,
- les effets secondaires possibles.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

Les crèmes pour le siège à base de zinc doivent être fournies par le parent et le formulaire d'autorisation doit être complété.

### COMITÉ DE PARENTS

La garderie a un comité de parents composé de cinq parents dont les enfants fréquentent la garderie. Les membres du comité sont élus par les parents des enfants de la garderie lors de l'assemblée générale annuelle. La garderie informe par écrit tous les parents usagers du nom des membres du comité de parents.

Les réunions du comité se tiennent quatre fois par année (le quorum est de trois membres) et une assemblée générale pour tous les parents a lieu avant le 15 octobre de chaque année. La garderie doit convoquer une réunion du comité de parents par avis écrit d'au moins 10 jours aux membres, indiquant la date, l'heure, le lieu de la réunion ainsi que les sujets qui y seront traités. Cet avis est aussi transmis aux parents.

Une fois les membres élus, ils choisissent un président qui dirigera les réunions et un secrétaire qui enregistrera chaque rencontre. Le comité de parents se dote d'un règlement intérieur. Le gouvernement peut, par règlement, édicter des règles de fonctionnement d'un comité de parents.

Le comité de parents est consulté pour tous les aspects concernant les enfants, notamment sur :

- l'application du programme éducatif;
- l'acquisition et l'utilisation du matériel éducatif et de l'équipement;
- la localisation ou le changement de localisation de l'installation;
- l'aménagement et l'ameublement;
- les services fournis;
- le traitement des plaintes.

Lorsque survient une vacance, la garderie convoque une réunion pour la combler.

La garderie doit conserver pendant cinq ans, dans l'installation, les documents relatifs au comité de parents.

### ACTIVITÉS SPÉCIALES

Notre garderie offre aux enfants la possibilité de participer à des activités spéciales. Deux concerts et fêtes sont organisés chaque année, en décembre et en juin. Pendant les mois d'été la plupart des groupes de jeu organisent deux ou trois sorties par semaine. L'éducatrice de votre enfant vous tiendra au courant de l'horaire des sorties et activités spéciales. Veuillez noter que des frais supplémentaires peuvent s'appliquer aux sorties spéciales seulement. La garderie se réserve le droit de planifier d'autres sorties ou événements lorsque les parents en démontrent l'intérêt ou en font la demande.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_

## INSCRIPTION ET CONDITIONS

### MODALITÉS D'INSCRIPTION ET FRAIS DE GARDE

La période de ré-inscription et d'inscription des enfants pour septembre de la même année a lieu en mars ou avril. Les parents dont les enfants sont déjà inscrits à la garderie doivent réserver la place de leur enfant. Par la suite, la garderie contactera les parents dont les noms apparaissent sur la liste d'attente pour combler les places qui seront libérées.

- Lors de l'inscription, les documents suivants sont nécessaires :le contrat de la garderie
- les formulaires du gouvernement concernant les places subventionnées
- les chèques post-datés pour les frais de garde
- le carnet de vaccination de l'enfant,
- les certificats de naissance de l'enfant et des parents,
- la carte d'assurance-maladie,
- une preuve du statut de l'enfant et des parents.

Veuillez appeler la garderie en mars afin de planifier une rencontre ou une visite des lieux.

### PAIEMENT

- (a) Les frais de garde sont payables en 12 versements par chèques post-datés au nom de la garderie, à apporter lors de l'inscription. Veuillez vous référer à notre horaire de paiement mensuel. Des reçus d'impôt seront remis aux parents avant le 28 février de chaque année. Veuillez noter que des frais de 25 \$ seront applicables pour un premier chèque sans provision. La garderie facturera 50 \$ sur un deuxième et un troisième chèque sans provision. Après la troisième offense, la garderie demandera au parent de quitter la garderie.
- (b) Résiliation  
Les parents sont priés de donner un préavis dès que possible avant la date de départ de l'enfant afin que nous puissions effectuer les ajustements nécessaires. La garderie se réserve le droit de conserver 10 % du montant des services convenus mais non rendus (conformément au contrat annuel) ou de 50\$, selon la somme la moins élevée. La garderie fournira au parent le formulaire de résiliation d'entente de l'Office de la protection du consommateur, une preuve de services rendus et une copie du formulaire d'inscription de l'enfant.
- (c) Vacances, maladies, journées pédagogiques et congés fériés  
Les parents doivent payer les frais de garde si l'enfant part en vacances ou s'il est absent pour cause de maladie. De plus, les parents doivent payer les frais de garde pour les congés fériés, mais ne sont pas tenus de payer lorsque la garderie est fermée pour des journées pédagogiques.
- (d) Sorties  
Une description détaillée de chaque sortie, incluant le coût demandé, sera fournie au parent 10 jours la date prévue pour la dite sortie. Le parent pourra alors signifier son acceptation que l'enfant participe ou non à cette sortie. Si le parent refuse que son enfant y participe, la garderie devra fournir à l'enfant les services de garde éducatifs auxquels il a droit.

Initiales parent : \_\_\_\_\_  
Initiales garderie : \_\_\_\_\_